

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Julien Eggenberger et consorts - Développer l'accès à la formation professionnelle**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 10 mars 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Alette Rey-Marion, Carine Carvalho, Claude Nicole Grin, Valérie Induni, Graziella Schaller (remplaçant Jacques-Aandré Haury), de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Bolay, Julien Eggenberger (remplaçant Aude Billard), Hadrien Buclin (remplaçant Vincent Keller), sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mme Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP) et de MM. Guillaume Ruiz (adjoint au DG-DGEP), Jean-François Theubet (directeur général adjoint DOFSI-DGEO).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a suivi les travaux de la commission et établi les notes de séances.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant rappelle qu'avoir une formation certifiée postobligatoire est une des clefs pour une intégration réussie et pouvoir vivre de son travail. Il y a dès lors un intérêt majeur à améliorer le taux de certification de niveau secondaire II. Or, de nombreux d'élèves sont dans des structures de type Ecole de la transition (EDT). S'il soutient l'existence d'institutions permettent d'éviter que des jeunes se trouvent sans rien, cela n'empêche pas de s'interroger sur le type de transition que l'on développe. En ce sens, on pourrait probablement rééquilibrer entre l'Ecole de la transition, une structure non certifiante, et des mesures de transition certifiantes qui aboutissent à un CFC, à l'instar par exemple du COFOP et de ses antennes.

Le but de cette intervention est de proposer au DEF d'exposer une stratégie qui permettrait de développer plus tôt des mesures de transition certifiantes. Avec le focus de renforcer les formations certifiantes qui ont l'avantage de lutter contre l'élévation de l'âge d'entrée moyen en apprentissage, ainsi que le soutien à des apprenti.e.s plus fragiles qui, au sortir de l'école obligatoire ne sont pas immédiatement en possibilité d'aller dans les filières classiques, mais qui avec un certain soutien pourraient effectuer une formation professionnelle avec succès.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le chef du DEF explique que ce postulat reprend en partie les constats et la volonté du DEF en matière de revalorisation de la voie professionnelle. Ce postulat donnera la possibilité au département de compiler ses intentions et l'analyse de la situation qu'il fait sur la formation professionnelle. Il est favorable au renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat, car il est en relation avec les préoccupations du Conseil d'Etat.

#### 4. DISCUSSION GENERALE

A la fin de la 11<sup>ème</sup>, la plupart des élèves continuent au gymnase, en école de culture générale, en apprentissage, éventuellement vers un RAC. Or, pour certains jeunes ce n'est pas le cas. Et arriver à l'âge adulte sans une formation certifiante est une cause importante de précarité.

Ce postulat concerne ces quelques élèves par établissements confrontés à des difficultés plus importantes. L'idée étant d'orienter les jeunes vers une formation certifiante, il demande d'« étudier le développement de structures de type COFOP dans les différentes régions du canton ».

En effet, une des mesures privilégiées pour ces jeunes en difficulté est la demande d'admission au COFOP, qui a peu de places, la plupart des jeunes étant alors orientés vers l'Ecole de la transition. Ils vont suivre des cours, mais hors apprentissage, préapprentissage, aucune formation orientée vers un métier en particulier. Il n'y a pas de recettes miracles, mais le postulant estime qu'un cursus dans des solutions non certifiantes n'est pas la plus adaptée. Car ce sont des jeunes qui finalement se retrouveront dans des régimes sociaux.

Le fait que le COFOP a connu un fort développement des effectifs montre qu'il répond à un besoin pour les jeunes en difficulté à la limite du décrochage. Or, l'essentiel des activités est concentré dans la région lausannoise, ce qui est problématique. Pour une majorité de la commission, une structure plus décentralisée avec une meilleure couverture du Canton serait un plus, dans l'intérêt notamment des régions périphériques. Une régionalisation répond au souci d'une certaine équité de traitement, de pouvoir trouver une solution adaptée à chaque jeune sur l'ensemble du canton.

Pour une minorité de la commission, c'est avant la fin de la scolarité obligatoire qu'il faudrait mettre les moyens afin que ces jeunes entrent dans une formation certifiante. De leur point de vue, le monde professionnel est capable d'aider ces jeunes. Le problème étant essentiellement un manque de communication entre le monde scolaire et le monde professionnel. Ainsi, développer plus de COFOP ne serait pas la solution, le monde professionnel étant capable d'absorber ces élèves qui rencontreraient des difficultés. Notamment, la possibilité de préapprentissage devrait être valorisée. Pour la minorité, les structures en place actuellement sont suffisantes pour appuyer l'entrée dans le monde professionnel des jeunes qui ont un peu plus de difficultés que les autres.

#### **Quelques éléments sur le COFOP**

La directrice générale adjointe DGEP explique que le COFOP s'adresse à des élèves qui sont dans une situation de difficulté d'apprentissage scolaire relativement importante. On y trouve un encadrement bien supérieur à ce qu'on trouve dans les entreprises et dans les écoles des métiers à plein temps. Le COFOP reçoit 245 élèves en voie CFC (contre 120 en 2018). Le COFOP est actif sur plusieurs secteurs : bâtiment, bois, mécanique, nature, restauration, services. Le secteur restauration s'est fortement développé, grâce au déploiement d'antennes dans les cafétarias de tous les établissements scolaires du secondaire II avec des apprenti.e.s qui y sont déployé.e.es, ce qui a permis de construire un deuxième bâtiment pour le COFOP à Grand Vennes. On a en perspective de construire une autre antenne du COFOP dans la Riviera, proche du Gymnase du Burier. Reste que le COFOP ne répond pas à toutes les situations et tous les profils : le plan de revalorisation de la formation professionnelle, d'information, de mise en contact le plus rapidement possible les jeunes avec les milieux de la formation professionnelle « ordinaire » répondra en grande partie à ces interrogations.

*Comment cela se passe-t-il pour des jeunes qui habitent dans une région où cette institution n'est pas représentée ?*

La directrice générale adjointe DGEP explique qu'on étudie la possibilité de mettre en commun les activités d'une partie de l'EDT (soit des élèves des classes SAS « Secteur appui en orientation et soutien scolaire » qui ont un profil assez similaire à ceux qui se destinent au COFOP) et le COFOP.

C'est au stade de la discussion, mais il apparaît qu'avoir une approche corrélée à l'approche du COFOP est prévisible.

### **Plan d'action pour la formation professionnelle**

Le chef du DEF a annoncé en novembre 2022 un plan d'action pour mettre en valeur la formation professionnelle. La volonté est de renforcer l'information sur les métiers durant les trois dernières années de l'école obligatoire, tant en VG qu'en VP. Les entreprises pourront entrer à l'école, respectivement les écoles pourront sortir, aller visiter des entreprises. Les réflexions sont en cours, ce sera considérablement renforcé. L'idée est de donner plus d'information pour intéresser les jeunes à un métier, afin qu'ils commencent une formation. Les modalités avec lesquelles pourront être fait cet échange avec les entreprises dans le cadre de l'école obligatoire est en train d'être défini. Il faut être conscient que 175 métiers sont proposés dans le Canton de Vaud en formation duale. Il faut dès lors mettre en place un cadre, trouver un équilibre.

Concernant le renforcement de la présence des milieux patronaux dans les écoles pour informer sur les métiers, une préoccupation qu'il comprend jusqu'à un certain point, un commissaire insiste sur la nécessité d'une information sur les métiers et les conditions d'apprentissage qui ne soit pas exclusivement portée par les groupes patronaux. Il espère que le DEF est attentif à ce que l'information respecte la neutralité de l'école.

Le chef du DEF confirme partager cette préoccupation, raison pour laquelle il s'agit de fixer un cadre. La démarche doit être neutre et pédagogique.

### **5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION**

*Par huit voix pour la prise en considération, sept voix contre et aucune abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Sergei Aschwanden annonce un rapport de minorité.

Ecublens, le 30 mars 2023

La rapporteuse :  
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*